

La lettre hebdomadaire d'informations juridiques de la Délégation des Barreaux de France

Pour plus d'informations : www.dbfbruxelles.eu

n°839

Du 18 au 24 mai 2018

Sommaire

[Action extérieure,](#)
[Commerce et](#)
[Douanes](#)
[Concurrence](#)
[Droits fondamentaux](#)
[Fiscalité](#)
[Justice Liberté et](#)
[Sécurité](#)
[Recherche et Société](#)
[de l'information](#)

A LA UNE

La Délégation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour le 2nd semestre 2018 (1^{er} juillet ou 1^{er} septembre)

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu, et/ou par voie postale à l'adresse suivante : M. Jean Jacques Forrer, Président, Délégation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 - Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

CONFERENCE - 31 MAI 2018 - PARIS – MAISON DU BARREAU – 14h/18h

DERNIERES INSCRIPTIONS POSSIBLES

4e Carrefour de droit européen

Le droit européen peut-il changer l'issue de votre litige ?
 Paris (14h - 18h)



Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <https://www.dbfbruxelles.eu/inscription-fifpl/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

[Appels d'offres](#)
[Jobs & Stages](#)
[Publications](#)
[Agenda](#)

Accords de libre-échange / Nouvelle approche dans les négociations commerciales / Australie / Nouvelle-Zélande / Directives de négociation / Conclusions

Le Conseil de l'Union européenne a autorisé la Commission européenne à ouvrir des négociations commerciales avec l'Australie et la Nouvelle-Zélande et a adopté une nouvelle approche pour la négociation et la conclusion des accords commerciaux de l'Union européenne (22 mai)

[Directives de négociation, Conclusions](#)

Le Conseil a adopté des directives de négociations concernant des accords commerciaux avec ces 2 pays. L'objectif est de réduire les obstacles au commerce, de supprimer les droits de douane sur les marchandises et d'améliorer l'accès aux services et aux marchés publics en Australie et en Nouvelle-Zélande. Il a adopté des conclusions qui exposent son approche à l'égard des négociations commerciales et recommandent, notamment, de scinder dans des accords séparés, les dispositions en matière d'investissements et les autres dispositions commerciales. (MS)

[Haut de page](#)

CONCURRENCE

Aides d'Etat / France / Avance d'actionnaire / France Telecom / Orange / Décision disposant que la mesure ne constitue pas une aide d'Etat

La Commission européenne considère que l'avance d'actionnaire offerte par la France à France Télécom (aujourd'hui Orange) en 2002 ne constitue pas une aide d'Etat (18 mai)

Décision [SA.12594](#)

En décembre 2002, la France a offert une avance d'actionnaire de 9 milliards d'euros à France Télécom. Le 2 août 2004, la Commission a considéré que cet engagement constituait une aide d'Etat, affirmant que si la ligne de crédit offerte à France Telecom pouvait être considérée comme un comportement commercial raisonnable, elle ne correspondait pas à ce qu'aurait entrepris un investisseur privé avisé. Le Tribunal de l'Union européenne a annulé la décision de la Commission et la Cour de justice de l'Union européenne a rejeté le pourvoi formé à l'encontre de cette décision. La Commission a adopté une nouvelle décision par laquelle elle conclut qu'il n'est pas prouvé qu'un grand investisseur privé agissant comme actionnaire majoritaire n'aurait pas agi de la sorte. Dès lors, elle considère que la mesure litigieuse ne constitue pas une aide d'Etat. (CH)

Aides d'Etat / Recevabilité / Notions d'« acte réglementaire comportant des mesures d'exécution » et d'« affectation individuelle » / Arrêt du Tribunal

Le Tribunal de l'UE rappelle sa jurisprudence en matière de recevabilité des recours en annulation en matière d'aides d'Etat (16 mai)

Arrêt Netflix c. Commission, aff. T-818/16

Saisi d'un recours en annulation à l'encontre de la [décision 2016/2042/UE](#), le Tribunal de l'Union européenne s'est prononcé sur la recevabilité d'un recours dans le cas d'une décision du gouvernement allemand étendant l'assujettissement à une taxe aux fournisseurs de services de vidéo à la demande établis en dehors de l'Allemagne, jugée compatible avec le marché intérieur par la Commission européenne. Le Tribunal rappelle que les conséquences concrètes de la décision sont appelées à se matérialiser par des actes nationaux tels qu'une loi et des actes de mise en œuvre de cette loi, lesquels constituent des actes d'exécution. S'agissant du critère d'affectation individuelle, le Tribunal juge que la position sur le marché des requérants n'est pas substantiellement affectée en ce que la réglementation nationale s'applique aux requérants en raison de leur situation objective de droit. (JJ)

La Commission européenne donne [feu vert](#) à l'opération de concentration Avenue Capital / Pemberton / Permira / Delsey (15 mai) (CH)

La Commission européenne a reçu [notification préalable](#) du projet de concentration Goldman Sachs / Antin Infrastructure Partners / CityFibre Infrastructure Holdings (15 mai) (CH)

[Haut de page](#)

DROITS FONDAMENTAUX

Etat de droit / Affaires de violation des droits de l'homme / Création d'un fonds européen / Consultation préliminaire

La Commission européenne lance une consultation préliminaire relative à la création d'un fonds européen de soutien financier aux affaires de violation des droits de l'homme, de l'Etat de droit et de la démocratie (4 mai)

[Consultation préliminaire](#)

La consultation préliminaire s'inscrit dans le cadre de l'action préparatoire adoptée à l'initiative du Parlement européen dans le cadre du [budget général 2018](#) de l'Union européenne. Elle vise à recueillir les points de vue des parties prenantes sur les lacunes et les besoins en matière de soutien aux affaires portant sur les violations

des libertés et droits fondamentaux reposant sur le droit de l'Union et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne dans des contextes nationaux. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 10 juin 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (MT)

Interprétation du droit / Revirement de jurisprudence / Droit à un procès équitable / Non-violation / Arrêt de la CEDH

Le changement d'interprétation du droit national en matière d'héritage par les juridictions nationales ne porte pas atteinte au droit à un procès équitable (22 mai)

Arrêt Jureša c. Croatie, requête n°24079/11

La Cour EDH considère que l'interprétation de l'action civile de la requérante comme 2 demandes distinctes, à savoir la reconnaissance de la propriété d'une part, et l'obtention d'une ordonnance lui permettant d'inscrire sa propriété au registre foncier, d'autre part, relève d'un revirement de jurisprudence et non d'approches divergentes des juridictions nationales. Cette interprétation du droit national relève du pouvoir discrétionnaire des autorités nationales, en particulier dans les pays de droit écrit qui ne sont pas liés par la jurisprudence. (MG)

Secret professionnel de l'avocat / Perquisitions, collectes et saisies de documents / Droit au respect de la vie privée et familiale / Non-violation / Arrêt de la CEDH

Une procédure nationale permettant la saisie, la conservation et l'examen de documents qui pourraient être assujettis au secret professionnel de l'avocat ne porte pas atteinte au droit au respect de la vie privée du requérant (17 mai)

Arrêt Wolland c. Norvège, requête n°39731/12

Dans le cas d'espèce, la Cour EDH considère que le droit national offre des garanties juridiques suffisantes en ce qui concerne la perquisition, la collecte et éventuellement la saisie, tant en ce qui concerne l'étendue de ces mesures que la protection du secret professionnel. La perquisition a, en outre, été approuvée au préalable par les juridictions internes. L'ingérence dans le droit à la vie privée du requérant n'a, dès lors, pas dépassé ce qui était nécessaire dans une société démocratique. (MG)

[Haut de page](#)

FISCALITE

Taxation du tabac manufacturé et des nouveaux types de produits / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique sur les accises applicables aux tabacs manufacturés et la taxation éventuelle des nouveaux types de produits (23 mai)

[Consultation publique](#)

Cette consultation vise à recueillir l'avis des parties intéressées sur l'actuelle taxation du tabac dans l'Union européenne, ainsi que sur les nouveaux produits (cigarettes électroniques et produits à base de tabac chauffé) et les options appropriées en vue d'une éventuelle révision de la [directive 2011/64/UE](#) concernant la structure et les taux des accises applicables aux tabacs manufacturés. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 3 septembre 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (AT)

[Haut de page](#)

JUSTICE, LIBERTE ET SECURITE

Drogues / Toxicomanies / OEDT / Consultation publique

La Commission européenne lance une consultation publique visant à évaluer l'Observatoire européen des drogues et toxicomanies (« OEDT ») (18 mai)

[Consultation publique](#)

Cette consultation a pour but de collecter des recommandations quant à la manière d'améliorer le fonctionnement de l'OEDT dans le cadre de ses activités essentielles, y compris dans le domaine de la coopération transnationale aux niveaux européen et international. Elle couvre la période comprise entre 2013 et mi-2018. Les tiers intéressés sont invités à soumettre leurs contributions, avant le 10 août 2018, en répondant à un questionnaire en ligne. (CH)

[Haut de page](#)

RECHERCHE ET SOCIETE DE L'INFORMATION

Conseil de l'Europe / Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel / Modernisation / Protocole d'amendement

Le Conseil de l'Europe a adopté un Protocole d'amendement visant à moderniser la Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel (18 mai)

[Protocole d'amendement](#) à la [Convention pour la protection des personnes à l'égard du traitement automatisé des données à caractère personnel](#)

Le Protocole d'amendement met en place un cadre juridique multilatéral destiné à faciliter les flux transfrontières de données tout en offrant des garanties effectives en cas d'utilisation de données à caractère personnel. Il oblige à notifier les violations de données, consolide la condition de proportionnalité exigée pour le traitement des données et consacre le principe de minimisation. Il renforce, en outre, la responsabilité des personnes en charge du traitement des données ainsi que la transparence dudit traitement. Ce Protocole sera ouvert à la signature le 25 juin 2018. (MG)

Protection des données personnelles / RGPD / Désignation obligatoire du DPD / Rectificatif au règlement

Le Règlement général sur la protection des données (« RGPD ») est rectifié, 2 jours avant sa date d'entrée en application (23 mai)

[Rectificatif au règlement \(UE\) 2016/679](#)

Outre des modifications rédactionnelles, le rectificatif modifie, notamment, l'article 37 du RGPD relatif à la désignation du délégué à la protection des données (« DPD »). A ce titre, il étend le champ d'application de l'obligation de désigner un DPD, en ce qu'il remplace les critères cumulatifs de la lettre c) par des critères alternatifs fondant ladite obligation de désignation d'un DPD par un responsable de traitement ou par un sous-traitant. (CH)

[Haut de page](#)



Appels d'offres

SELECTION DE LA DBF

Les appels d'offres repris ci-dessous ont été sélectionnés par la Délélegation des Barreaux de France parmi les appels d'offres publiés au Journal officiel de l'Union européenne série S.

Il est possible de consulter en amont, avant la publication des appels d'offres, les programmes d'aide extérieure financés par la Commission européenne sur le site de la Représentation permanente de la France à Bruxelles : <http://www.rpfrance.org/cec/homecec.htm>.

FRANCE

Actis / Services et conseils juridiques (19 mai)

Actis a publié, le 19 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services et de conseils juridiques (réf. **2018/S 095-216215**, JOUE S95 du 19 mai 2018). Le marché porte sur des prestations de services et de conseils juridiques en droit social, droit du travail et droit de la sécurité sociale. La durée du marché est fixée entre le 28 novembre 2018 et le 31 décembre 2019. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **20 juin 2018 à 12h**. (MG)

Ccir Paris / Services de conseil juridique (19 mai)

Ccir Paris a publié, le 19 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil juridique (réf. **2018/S 095-216312**, JOUE S95 du 19 mai 2018). Le marché est divisé en 4 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **7 juin 2018 à 12h**. (MG)

Montpellier Méditerranée Métropole / Services de conseil et de représentation juridiques (18 mai)

Montpellier Méditerranée Métropole a publié, le 18 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services de conseil et de représentation juridiques (réf. **2018/S 094-213722**, JOUE S94 du 18 mai 2018). Le marché est divisé en 8 lots. La durée du marché est de 12 mois à compter de la date d'attribution du marché pour les 7 premiers lots et de 5 mois à compter de la date d'attribution du marché pour le 8^{ème} lot. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **16 juillet 2018 à 12h**. (MG)

ETATS MEMBRES DE L'UNION EUROPEENNE

Irlande / Cork Institute of Technology / Services juridiques (19 mai)

Cork Institute of Technology a publié, le 19 mai dernier, un [avis de marché](#) ayant pour objet la prestation de services juridiques (réf. **2018/S 095-216199**, JOUE S95 du 19 mai 2018). La durée du marché est de 36 mois à compter de la date d'attribution du marché. La date limite de réception des offres ou des demandes de participation est fixée au **28 juin 2018 à 12h**. De plus amples informations sont disponibles dans l'[avis de marché en anglais](#). (MG)

[Haut de page](#)

La Délégation des Barreaux de France propose une offre de stage PPI pour **le 2nd semestre 2018**

Indemnité de stage : 850,00 euros/mois.

Profil recherché

Titulaire d'un diplôme de 3^e cycle en droit de l'Union européenne et ayant été admis à l'école d'avocat (CRFPA), le candidat doit disposer de solides connaissances sur les fondamentaux du droit de l'UE, et savoir travailler en équipe sur des thèmes variés.

Les missions de la DBF

- Soutien juridique aux avocats

L'équipe de la DBF se met à la disposition des avocats français pour leur adresser et leur expliquer les textes réglementaires et jurisprudentiels dont ils ont besoin à l'occasion de leurs activités professionnelles.

- Formation

La DBF propose des séminaires de formation ou de perfectionnement en droit de l'UE, en abordant des sujets sous l'angle pratique grâce à l'intervention de fonctionnaires des institutions européennes spécialistes des matières traitées.

- Publications

Chaque semaine, la Délégation des Barreaux de France informe les avocats des dernières évolutions du droit de l'UE par la transmission d'une lettre électronique : « L'Europe en Bref ». Elle publie également, chaque trimestre « L'Observateur de Bruxelles » qui est une revue d'informations et d'analyses juridiques en droit de l'Union européenne.

- Lobbying

La DBF représente les avocats français auprès de la Commission européenne, du Conseil de l'Union européenne (notamment par l'intermédiaire de la Représentation Permanente française) et du Parlement européen.

Contacts

Vous pouvez adresser CV et lettre de motivation par mail : yasmine.nehar@dbfbruxelles.eu , et/ou par voie postale à l'adresse suivante : Monsieur Jean Jacques Forrer, Président, Délégation des Barreaux de France, 1, Avenue de la Joyeuse Entrée, B-1040 Bruxelles, Tél : 0032 (0)2 230 61 20 – Fax : 0032 (0)2 230 62 77, <https://www.dbfbruxelles.eu/presentation/jobs-stages/>

[Haut de page](#)

L'Observateur de Bruxelles



L'Observateur de Bruxelles, revue trimestrielle, vous permettra de vous tenir informé des derniers développements du droit de l'Union européenne.

Notre dernière édition n°112 :
« *L'espace judiciaire européen : Évolutions récentes et perspectives* »

[Sommaire en ligne](#)

[Bulletin d'abonnement à l'Observateur de Bruxelles](#)

[Haut de page](#)

Agenda

NOS MANIFESTATIONS

ENTRETIENS EUROPEENS – VENDREDI 15 JUN 2018 - BRUXELLES

ACTUALITES DU DROIT EUROPEEN DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE

Programme en ligne : cliquer [ICI](#)

Pour vous inscrire par mail :
valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la
Délégation des Barreaux de France :
<http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

DROITS DE L'HOMME, DROITS FONDAMENTAUX & ETAT DE DROIT
Programme à venir

Pour vous inscrire par mail : valerie.haupt@dbfbruxelles.eu

ou bien directement sur le site Internet de la Délégation des Barreaux de France : <http://www.dbfbruxelles.eu/inscriptions/>

Formation validée au titre de la formation professionnelle des avocats

Inscription sans avance de frais pour les avocats inscrits dans un Barreau français en ordre de cotisation URSSAF

- Date à définir : Entretiens européens (Bruxelles)
Pratique européenne du droit de la famille : quelles perspectives ?
- Vendredi 7 Décembre 2018 : Entretiens européens (Bruxelles)
Les derniers développements du droit européen de la concurrence

AUTRES MANIFESTATIONS



FORMATIONS DU CENTRE DE RECHERCHES FISCALES DE L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

CES FORMATIONS PERMETTENT DE SATISFAIRE À L'OBLIGATION DE FORMATION CONTINUE DES AVOCATS

MASTERCLASS TVA 2018
11ème promotion



La TVA est le « lot quotidien » de tous les fiscalistes. Mais cet impôt, simple dans sa conception, engendre de nombreuses difficultés d'application. Outre sa sophistication croissante, la TVA ne cesse d'évoluer sous l'impulsion des instances communautaires et de la jurisprudence très dense de la Cour de Justice de l'Union Européenne.

Pour permettre aux professionnels d'approfondir certains points techniques et de prendre en compte les évolutions récentes de la TVA, *l'Université de Bourgogne, à travers le centre de recherches fiscales, propose un cycle de perfectionnement* (2 jours par mois, le jeudi et le vendredi : les 18 et 19 octobre, les 22 et 23 novembre et les 13 et 14 décembre 2018) qui accueillera sa onzième promotion en octobre prochain.

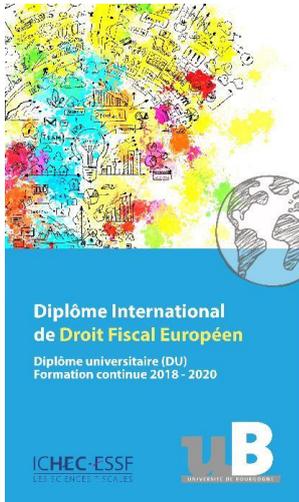
Cette formation délivrée dans le cadre de la formation continue bénéficie du concours des enseignants du Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne : *professeurs et professionnels issus des grands cabinets français qui font autorité en la matière.*

[Télécharger la plaquette](#)
[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 30 JUIN 2018

DIPLOME INTERNATIONAL DE DROIT FISCAL EUROPEEN

Promotion 2018-2020



La pratique fiscale ne peut plus se concevoir dans un cadre exclusivement national. La mobilité des personnes, le développement international des entreprises et l'influence croissante du droit fiscal de l'Union Européenne imposent une approche élargie des questions fiscales.

Pour permettre aux professionnels de faire face à ces exigences, *L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE PROPOSE UN DIPLOME UNIVERSITAIRE EN FORMATION CONTINUE.*

Cette formation d'une durée de 28 journées sur 2 ans (4 jours en septembre puis 5 sessions de 2 jours, le vendredi et le samedi, réparties sur l'année) est destinée aux professionnels du droit fiscal qui souhaitent se doter d'une solide culture fiscale européenne et maîtriser les principes généraux de la fiscalité internationale et européenne.

La formation bénéficie du concours de plus de *20 INTERVENANTS CHOISIS PARMIS LES MEILLEURS SPECIALISTES DE LA FISCALITE EUROPEENNE.*

[Télécharger la plaquette](#)

[Télécharger le dossier de candidature](#)

Date limite de dépôt des candidatures : 18 JUIN 2018

RENSEIGNEMENTS ET DOSSIER DE CANDIDATURE (sur demande ou par téléchargement):

Centre de Recherches Fiscales de l'Université de Bourgogne

Tél : 03 80 39 53 54 – laure.casimir@u-bourgogne.fr

<http://droitfiscal.u-bourgogne.fr>

DU COTE DE LA DBF

- La DBF a rencontré, le 23 mai dernier, M. Florian Blazy, Conseiller juridique et Mme Caroline Monvoisin, Conseillère chargée de la présence française à Bruxelles dans les locaux de la Représentation Permanente de la France auprès de l'Union européenne. La question de la pérennité du français comme langue unique de délibéré à la Cour de justice de l'Union européenne a, notamment, été évoquée.
- La DBF a participé, le 24 mai dernier, au Colloque européen de l'UNCA concernant « La sécurité économique et la régulation des managements de fonds par les avocats ». Intervenient, notamment, M. José de Freitas (Portugal) 1^{er} Vice-Président du CCBE, Mme Anne-Birgit Gammeljord (Danemark) ancienne Présidente du CCBE, M. Jean-Pierre Buyle (Belgique), Président d'Avocats.be et M. Rupert Manhart (Autriche), Président du comité « Anti-blanchiment » du CCBE.
- Dans le cadre du programme HELP, « European Programme for Human Rights Education for Legal Professionals », la DBF a participé, les 24 et 25 mai derniers, à un séminaire de formation des formateurs en matière de droits des enfants réfugiés et migrants au Conseil de l'Europe (Strasbourg).

[Haut de page](#)

Recevoir gratuitement L'Europe en Bref

Merci de nous faire parvenir vos coordonnées électroniques à l'adresse suivante :

<https://www.dbfbruxelles.eu/recevoir-les-numeros/>

« *L'Europe en Bref* » est aussi disponible en allemand et en espagnol. Ces versions sont adaptées à l'actualité du droit de l'Union européenne et national de ces pays. Vous pouvez les obtenir sur simple demande auprès du DeutscherAnwaltverein (bruessel@eu.anwaltverein.de) ou bien directement sur le site Internet : [Europa im Überblick](#) et du Consejo General de la Abogacía española (bruselas@abogacia.es)

Equipe rédactionnelle :

Jean Jacques **FORRER**, Président,
Hélène **BIAIS RAGONNAUD**, Avocate au Barreau de Paris établie à Bruxelles (liste E)
Martin **SACLEUX** et Marie **TRAQUINI**, Avocats au Barreau de Paris,
Ana **TREVOUX**, Avocate au Barreau de Madrid
Julien **JURET**, Juriste
Cécile **HAUPT**, Elève-avocate & Mélanie **GOURAUD**, Stagiaire.

Conception :

Valérie **HAUPT**



© DELEGATION DES BARREAUX DE FRANCE – AISBL – L'EUROPE EN BREF N°839 – 24/05/2018
Tél : 0032 2 230 83 31 – Fax : 0032 2 230 62 77 – dbf@dbfbruxelles.eu – www.dbfbruxelles.eu